

Pour une stratégie d'avenir des Archives Nationales

Document de travail remis à Madame Catherine TRAUTMANN,
Ministre de la culture et de la communication,
par Monsieur Philippe BELAVAL

1.Introduction

2.Le point de départ : une situation bloquée

3.Eléments pour une stratégie de progrès

4.La « Maison de la Mémoire de la Vème République »

5.Pour un grand centre de la mémoire moderne et contemporaine de la France

6.La question de la localisation

7.Conclusion

Introduction

Au cours de sa visite au Centre historique des Archives nationales à Paris, le 30 juillet 1998, à l'occasion de mon installation dans les fonctions de directeur des archives de France, Madame Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, m'a demandé de lui remettre un document de travail devant « constituer la base de la nécessaire redéfinition de l'institution des Archives » .

Cette demande procédait de la constatation d'une difficulté croissante de l'ensemble des services d'archives à faire face à leurs missions fondamentales de collecte, de conservation, de communication et de valorisation des archives publiques, compte tenu à la fois de relations souvent distendues avec les institutions versantes, d'une augmentation constante des publics et d'une diversification croissante de leurs attentes, et enfin d'un manque évident de moyens.

Elle était aussi liée à la perspective de la discussion, dans le courant de l'année 1999, d'un projet de loi modifiant la loi de 1979, dans le sens d'une plus grande accessibilité des archives publiques, ce qui implique à tous les niveaux une organisation plus efficace des fonctions archivistiques, et sans doute, des moyens accrus.

Cette situation d'écartèlement entre un niveau d'exigence collective toujours plus élevé et la limitation des moyens de tous ordres qui permettraient d'atteindre à ce niveau est, à des degrés divers, le fait de l'ensemble des services d'archives en France aujourd'hui ; elle engendre, chez les responsables et les agents de ces services, un sentiment de démobilisation qui ne les prédispose pas à être aussi efficaces que leur niveau global de formation, leur compétence professionnelle et leur passion du service public le justifieraient.

Grâce aux efforts de leurs collectivités de rattachement, départements ou communes, de nombreux services territoriaux d'archives vivent fort heureusement cette situation de manière atténuée.

Mais ce n'est pas le cas des Archives nationales, qui traversent depuis plusieurs années une phase particulièrement délicate de leur longue histoire.

Appelées à recueillir les archives des plus hautes autorités de l'Etat ainsi que des administrations centrales et des établissements publics et services qui leur sont rattachés, riches de collections d'un intérêt historique et patrimonial considérable, les Archives nationales doivent constituer, depuis leur création en 1790, l'institution de référence du réseau des services français d'archives. Elles jouent un rôle insigne de conservation et de valorisation de la mémoire nationale et forment un outil primordial de recherche dans toutes les disciplines des sciences humaines. Leur intérêt dépasse la communauté nationale pour prendre une dimension véritablement universelle, ainsi que l'attestent la variété des nationalités de leurs lecteurs, et la résonance internationale de l'ensemble de leurs activités.

A tous ces titres, leur redressement constitue un impératif national. Aussi bien est-ce à elles que le présent document sera consacré, conformément au souhait de Madame la ministre.

Depuis 1996, ce redressement a pris la forme du projet de la « Maison de la Mémoire de la Vème République », dont la construction et l'aménagement étaient prévus à Reims pour accueillir, comme le nom l'indique, les archives postérieures à 1958. Mais, en raison de sa définition comme de sa localisation, ce projet a suscité de nombreuses interrogations, de la part des professionnels d'abord, puis de la communauté scientifique, et enfin des autorités politiques qui en ont décidé la « suspension » au mois de juillet 1998.

Une telle mesure ne pouvant être que provisoire, il m'appartient, dans le cadre de ce document de travail, de soumettre au Gouvernement les éléments d'une décision définitive. Mais l'esprit de la commande reçue de Madame la ministre me paraît bien m'imposer de n'envisager cette question que dans le cadre d'une stratégie d'ensemble des Archives nationales au tournant du millénaire.

C'est pourquoi je commencerai par décrire la situation actuelle de l'institution et rappeler quels sont les défis qui se présentent à elle. Ce n'est que dans un second temps que j'envisagerai les réponses susceptibles d'être apportées à ces défis, et que j'examinerai en particulier si la « Maison de la Mémoire de la Vème République » peut constituer une réponse appropriée.

Le point de départ : une situation bloquée

Actuellement, les Archives nationales sont composées de cinq centres.

le Centre historique de Paris le Centre des archives contemporaines (CAC) de Fontainebleau le Centre des archives d'outre-mer (CAOM), d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) le Centre des archives du monde du travail (CAMT) de Roubaix le Centre national des microfilms (CNM) du château d'Espeyran

Le plus ancien est le Centre historique de Paris, puisque sa création remonte en fait à l'installation des Archives nationales en l'hôtel de Soubise par Napoléon Ier en 1808. C'est donc en quelque sorte le berceau historique de l'institution, mais pour ainsi dire un berceau de rencontre, dans la mesure où il ne s'agissait au départ que d'une installation provisoire, dans l'attente de la construction près du

Champ-de-Mars d'un « Palais des Archives » , plus adapté à sa destination que l'ancienne résidence princière du Marais.

Le provisoire a duré, et depuis 1808, le site n'a cessé d'être étendu par l'adjonction progressive des hôtels contigus à l'hôtel de Soubise : hôtels d'Assy, de Breteuil, de Fontenay, de Rohan, de Boisgelin, jusqu'à occuper, à l'exception du quart sud-est, le quadrilatère formé par les Rues des Archives, des Francs-Bourgeois, des Quatre-Fils et Vieille-du-Temple.

D'importants efforts ont été accomplis en vue d'essayer d'adapter le site à son usage de dépôt d'archives ; cela s'est traduit, en particulier, par la construction des « grands dépôts » par Louis-Philippe puis Napoléon III, par l'adjonction, au milieu de ce siècle, des « bâtiments Braibant » , et en dernier lieu par la construction du « Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales » (CARAN), vaste complexe d'espaces d'accueil et de salles de lecture destinés au public, inauguré en 1988.

Malgré ces efforts, la situation du Centre historique est loin d'être satisfaisante aujourd'hui.

D'abord parce que, pour prestigieux qu'il soit, le site est totalement dépourvu d'unité, et plus encore de fonctionnalité : il apparaît davantage comme un assemblage de palais, dans lesquels les différentes unités qui composent le centre s'entassent comme elles le peuvent, dans des locaux vétustes et saturés, que comme un établissement culturel au plein sens du terme ; la communication est difficile entre les différents bâtiments, ce qui ne favorise pas l'émergence d'une culture commune. Les occasions de rencontre, de dialogue, d'échanges y sont rares pour les personnels de tous grades, dont les conditions de travail sont souvent difficiles.

Sans doute, l'ouverture du CARAN, qui offre des installations censées être conformes aux normes applicables aux institutions scientifiques modernes, a-t-elle représenté un progrès important, au moins pour les lecteurs. Mais encore faut-il remarquer que de trop nombreuses difficultés s'opposent à son fonctionnement normal : éloignement des dépôts, qui allonge et complexifie les itinéraires de communication des documents, absence de transport automatique des documents, sous-dimensionnement de plusieurs espaces essentiels (immatriculation des lecteurs, dépôt de liaison, guichet de délivrance des documents...), système informatique peu ouvert sur l'extérieur, absence de climatisation qui rend le travail difficilement supportable l'été.

Quant à l'état des collections et aux conditions de leur conservation, ils doivent constituer un sujet majeur de préoccupation.

Le Centre renferme l'équivalent de 100 kilomètres linéaires d'archives, composées de fonds pour l'essentiel extrêmement précieux sur l'évolution de la Nation française et de ses institutions depuis les origines jusqu'à nos jours. Ces collections dont l'état de préservation et le conditionnement laissent déjà à désirer, sont conservées dans des dépôts, dont la quasi-totalité n'est conforme ni aux normes de protection contre l'incendie, ni, a fortiori, aux normes de température et d'hygrométrie internationalement admises pour la conservation des documents d'archives.

La saturation des dépôts, alliée à l'insuffisance voire à l'inexistence, dans des bâtiments qui n'ont, pour la plupart pas été conçus pour cela, d'espaces de

dégagement, rend quasi-impossible toute opération tant soit peu sérieuse de nettoyage ou de reconditionnement des collections, parfois même simplement de tri.

Faute d'être proprement inventoriés, classés dans des dépôts peu aisément accessibles, en mauvais état de conservation, des fonds entiers, de toutes périodes, d'intérêt parfois considérable, ne peuvent pas être communiqués aux chercheurs ; il y a là une situation qui n'est pas acceptable dans un pays développé, à fort potentiel économique, comme le nôtre.

Le Centre des archives contemporaines (CAC) de Fontainebleau, lui, a été créé en 1967 sur un terrain de 9 ha libéré par l'OTAN et situé à la limite des communes de Fontainebleau et d'Avon (Seine-et-Marne).

Il s'agissait, à l'origine, de créer une vaste « cité interministérielle des archives », destinée à recueillir des « archives provisoires », c'est-à-dire des archives qui, pour des raisons d'utilité administrative, n'ont pas encore fait l'objet de toutes les éliminations possibles, et donc ne sont pas encore constituées en fonds définitifs. Il était prévu que cette « cité », qui fonctionnerait au bénéfice de l'ensemble des administrations, pourrait ainsi comprendre jusqu'à 800 kilomètres linéaires de collections, qui seraient ensuite reversées et conservées à Paris.

Cet ambitieux projet n'a jamais vu le jour, dans la mesure où les moyens ont rapidement manqué, faute de participation effective des administrations versantes au fonctionnement de la cité. Une nouvelle politique a donc été mise en œuvre, consistant à faire assurer les opérations de tri le plus possible en amont, dans les administrations elles-mêmes, sous le contrôle d'archivistes « en mission », affaiblissant du même coup la vocation pour le préarchivage de Fontainebleau. Dès 1978, cette vocation était officiellement abandonnée et le Centre, qui prenait alors son nom actuel, était désormais affecté à la conservation d'archives définitives ou d'archives provisoires de conservation très longue.

Aujourd'hui, le Centre abrite au total 180 km linéaires de collections, ce qui en fait, du point de vue de l'importance des fonds, l'unité la plus considérable des Archives nationales.

Ces collections sont éminemment hétérogènes : l'essentiel provient des versements plus ou moins réguliers des différentes administrations, les entrées représentant, au rythme actuel, de 2 à 6 km linéaires par an environ.

Une partie non négligeable devrait en réalité se trouver à Paris, et ne doit de se trouver à Fontainebleau qu'à la saturation du Centre historique. Cette partie était estimée à 37 km linéaires à la fin de 1996 ; depuis, elle a été réduite grâce au rapatriement sur Paris de certains fonds anciens (rapatriement lui-même rendu possible par le déplacement à Roubaix de certaines séries parisiennes), mais cela montre tout de même combien le manque d'espaces peut brouiller l'image des différents sites : le jeu de taquin ne peut, à long terme, tenir lieu de politique scientifique.

Le site de Fontainebleau est d'ailleurs lui-même saturé : sur les dix unités de 80 km linéaires de stockage initialement prévues, deux seulement ont été construites, mises en service respectivement en 1977 et 1984 ; il s'agit de dépôts sans luxe ni

grâce particuliers, mais de qualité satisfaisante, exceptionnelle même si on les compare aux dépôts de Paris.

L'impossibilité de construire des unités supplémentaires, notamment pour des raisons budgétaires, a contraint de maintenir en service deux bâtiments, l'un hérité de l'OTAN, connu sous le sobriquet de « peigne » en raison de sa forme, et l'autre construit provisoirement en 1972. L'état de ces deux bâtiments, du « peigne » surtout, est indigne d'un service d'archives moderne : les conditions de sécurité et de conservation y sont, pour le coup, les plus mauvaises rencontrées aux Archives nationales, de telle sorte que, là encore, une action résolue s'impose.

Afin de satisfaire au mieux les besoins des lecteurs sans provoquer d'incessants transferts de documents entre Paris et Fontainebleau, une petite salle de lecture de 12 places a été ouverte sur place, là encore contrairement à la vocation initiale du site. Il s'agit d'un aménagement de fortune, qui n'a du reste accueilli que 337 lecteurs en 1997 (contre 10526 au CARAN) ; pour faciliter l'accès de ces lecteurs au Centre, situé à l'écart du centre-ville, un système de navettes avec la gare de Fontainebleau a du être mis en place par la direction.

Cette nécessité illustre ce qui apparaît bien comme la plus grande difficulté du centre : l'isolement.

Cet isolement n'est pas que géographique, il est aussi, et c'est plus grave, scientifique : bien que la contribution du Centre aux missions des Archives nationales soit essentielle, puisqu'il assure la plus grande partie de la collecte des archives contemporaines, cette contribution reste souvent méconnue au sein même de l'institution.

L'absence de relations suffisamment étroites et régulières avec les autres centres, et principalement celui de Paris, comme avec les administrations centrales, et cela bien que les archivistes en mission soient placés sous l'autorité de la directrice du Centre, constitue un gros handicap, qui pèse continuellement sur son fonctionnement et sur la motivation de ses agents.

Avec le Centre des archives d'outre-mer (CAOM), d'Aix-en-Provence

(Bouches-du-Rhône), on quitte les centres à vocation généraliste des Archives nationales pour aborder les centres spécialisés.

Comme son nom l'indique, ce centre a été créé en 1966 pour accueillir les archives de l'ancien Empire colonial français, rapatriées des colonies et rejointes en 1987 par les archives de l'administration centrale de l'ancien ministère des colonies, qui avaient failli périr dans l'incendie des bâtiments qui les abritaient Rue Oudinot.

Le Centre historique de Paris étant déjà dans l'incapacité d'accueillir ces collections qui auraient dû lui revenir, la décision a été prise de créer un centre spécialisé, et Aix-en-Provence a été retenu en raison de l'importance de l'enseignement et de la recherche universitaires de cette ville dans le domaine concerné.

Depuis, l'ensemble des fonds concernant l'outre-mer ont été transférés à Aix.

Bien que cette délocalisation se soit heurtée, à l'époque où elle a été décidée, à de vives oppositions, elle est progressivement entrée dans les moeurs, et le Centre a accueilli 2576 lecteurs en 1997.

Doté d'un bâtiment moderne, qui à l'exception d'une insuffisance de climatisation, ne pose pas de difficulté majeure de gestion, le Centre a progressivement atteint une sorte de vitesse de croisière, sans doute grâce à sa spécialisation claire.

C'est vraisemblablement à cette spécialisation, ainsi qu'à une excellente insertion parmi les structures de recherche locales, qu'il doit également de souffrir moins que le centre de Fontainebleau d'un isolement géographique et intellectuel que la distance aurait pourtant pu rendre plus aigu.

Le Centre des archives du monde du travail (CAMT) de Roubaix, ouvert en 1993, est le dernier né de tous ces centres.

A l'origine, il était conçu pour accueillir des fonds d'archives d'entreprises, principalement du Nord de la France, d'autres centres analogues étant susceptibles d'être créés dans d'autres régions pour faire face à des versements qui peuvent se révéler d'un grand intérêt pour l'histoire économique et sociale.

Un certain glissement s'est opéré par rapport à cette vocation initiale, puisque le Centre a progressivement élargi son activité à la prospection et à la conservation d'autres types de fonds que les fonds d'entreprises proprement dits : archives syndicales, associatives, mutualistes, archives d'architectes...

Cette évolution ne saurait certes être condamnée, dans la mesure où elle s'est située sur un terrain, celui de la vie sociale, qui est un terrain très important, décisif même, de développement des archives contemporaines. De ce point de vue, le centre de Roubaix constitue, pour les Archives nationales, une sorte de « poisson pilote » dans des eaux neuves, où la vocation de l'institution est susceptible de se régénérer.

Force est de constater, tout de même, que cette évolution a conduit à un certain brouillage de la vocation du Centre, qui, avec un spectre d'intervention de plus en plus large, risque en de multiples occasions de recouper l'action des autres centres.

Le fait que le CAMT soit le seul parmi les centres des Archives nationales à disposer d'espaces de stockage (seuls 11 km linéaires sont occupés, sur un total de 44 km), contribue à ce brouillage, dans la mesure où, dans certaines situations d'urgence, le Centre peut se voir confier des fonds que ni Paris ni Fontainebleau ne peuvent plus accueillir. La lisibilité de la répartition des fonds par les chercheurs ou par les auteurs de versements n'a pas grand chose à gagner à de tels expédients.

Le Centre national des microfilms (CNM) du château d'Espeyran, à Saint-Gilles (Gard) est, enfin, un centre de stockage et de reproduction des microfilms, pour l'usage des Archives nationales ou des services territoriaux ou spécialisés d'archives. Il ne reçoit pas de lecteurs, et la spécificité de sa mission, comme la modicité de sa dimension (onze agents seulement) le situent largement en dehors du champ de la présente étude.

En conclusion, la situation actuelle des Archives nationales est dominée par deux éléments :

une structure éclatée en plusieurs centres de dimensions fort inégales, bâtis autour de principes scientifiques différents, et éprouvant des difficultés importantes à communiquer et à se coordonner ; une insuffisance quantitative et qualitative absolue des installations de stockage et de conservation des collections.

Ces deux éléments, auxquels il faut ajouter l'insuffisance de moyens humains et matériels de traitement des collections reçues, expliquent largement la position délicate qui est celle des Archives nationales dans l'accomplissement de leurs missions.

Faute de capacité d'accueil, la politique de collecte est dépourvue de tout volontarisme, et la perspective de chaque versement important est vécue comme un casse-tête : où loger le fonds dont l'arrivée est annoncée ? Or cette absence de volontarisme est extrêmement préoccupante dans un contexte où la collecte est d'ores et déjà lacunaire, soit parce que certaines administrations rechignent à accomplir leurs obligations de versement, soit parce que le manque de moyens empêche de collecter les archives de nombreux établissements et services. Elle risque de conduire à un affaiblissement de la consistance et de l'intérêt de la collection des Archives nationales.

Les retards pris dans le tri et la description des fonds, dans le microfilmage ou la numérisation des documents les plus demandés ou les plus mal conservés (en l'état des capacités internes du Centre historique de Paris, le microfilmage de ses collections prendrait... 1300 ans !) sont autant d'obstacles à l'accès d'un public de plus en plus large aux fonds. Le rôle de l'institution est menacé dans sa dimension scientifique comme dans sa dimension démocratique.

Face à des périls aussi graves, une réaction s'impose assurément : c'est toute une stratégie de progrès qu'il faut mettre en œuvre, si l'on est persuadé que les Archives nationales ont un rôle essentiel à jouer au service de la mémoire.

Éléments pour une stratégie de progrès : les Archives Nationales dans vingt ans

La détermination de la stratégie d'une grande institution publique comme les Archives nationales n'incombe pas au seul directeur des archives de France : elle relève naturellement du Gouvernement, sous le contrôle du Parlement, et ne peut que s'enrichir de la consultation des usagers, des partenaires et des personnels de l'institution.

Le présent document ne saurait, dans ces conditions, se substituer à une réflexion qu'il serait fort utile d'engager en bonne et due forme ; il ne vise qu'à signaler un certain nombre de contraintes et d'objectifs que les Archives nationales doivent prendre en compte dans leur action de redressement.

Pour ce faire, il s'appuie sur un certain nombre de travaux qui ont d'ores et déjà été menés, et notamment sur le « projet décennal de développement des Archives nationales du Centre historique de Paris » mis au point en avril 1996 sous l'autorité de M. Jean-Marie JENN lorsqu'il dirigeait le Centre historique.

Si l'on essaie donc de se projeter une vingtaine d'années en avance, il semble que les Archives nationales doivent avoir réussi trois mutations fondamentales.

retrouver pleinement leur place d'institution centrale de la mémoire nationale
réussir leur entrée dans la société de l'information
s'ouvrir plus résolument à leurs différents publics

La première est celle qui consiste à retrouver pleinement leur place d'institution centrale de la mémoire nationale, ce qui suppose que l'ensemble des problèmes de collecte et de conservation aient pu être remis à plat.

Dans une société moderne et développée, les modes de collecte de l'information administrative apparaissent nécessairement comme évolutifs et diversifiés : il y a trop de différences entre les structures, les modes de fonctionnement et les moyens des administrations pour que des solutions uniformes puissent être conçues et mises en œuvre.

L'heure est donc plus que jamais à l'ouverture d'un dialogue étroit avec l'ensemble des autorités et des services dont les archives doivent être sauvegardées. Les nouvelles technologies de l'information et la bureautique, si elles peuvent aider à ce dialogue en lui offrant des moyens modernes, le rendent aussi encore plus nécessaire puisqu'aux problèmes de collecte des documents sur papier, viennent à présent s'ajouter ceux de la collecte des produits de « l'administration électronique » .

Pour être crédibles dans ce dialogue, les Archives nationales doivent disposer des outils appropriés.

Cela suppose en premier lieu la disposition d'espaces suffisants de stockage et de traitement des archives.

Une enquête serait nécessaire pour évaluer avec précision, faute de connaissance toujours suffisante des différentes situations, combien de kilomètres linéaires d'entrées représenterait une remise à niveau, même simple, des pratiques de collecte, mais tout laisse à penser que cela irait bien au-delà des quelques kilomètres qui entrent chaque année à Fontainebleau, et qui ne constituent, comme je l'ai dit plus haut, que les entrées incompressibles qu'il est impossible de refuser malgré le manque de place.

Il est encore plus difficile de dire avec précision dans quelle mesure la révolution technologique en cours réduira, dans la collecte future, la part du papier au bénéfice de celle des données électroniques. Il est cependant à prévoir que cela prendra du temps et qu'auparavant, les Archives nationales devront pouvoir encore absorber une masse importante de papier.

C'est d'ailleurs le même pronostic que fait le document stratégique de la NARA, l'administration américaine des archives.

L'aménagement d'espaces supplémentaires de stockage est donc indispensable.

La crédibilité de l'institution passe également par sa capacité à assurer correctement le traitement et la conservation matérielle des fonds.

Si le traitement peut éventuellement être allégé grâce à une répartition entre Archives nationales et administrations versantes (ce qui suppose qu'elles aussi en aient les moyens), en revanche la conservation dans la durée incombe aux seules Archives nationales, qui doivent pouvoir présenter à leurs partenaires des magasins dont elles n'aient plus honte.

Il faut être conscient en outre que la numérisation intensive des documents d'archives, à la supposer même possible, ne dispensera pas l'institution de conserver les collections patrimoniales originales. Cette numérisation, même confiée à des prestataires extérieurs, exige en tout état de cause des locaux adaptés aux nombreuses opérations qui y concourent.

On ne voit pas, enfin, pour quelle raison une institution comme les Archives nationales ne pourrait pas offrir des conditions de travail satisfaisantes à ses agents et à ses lecteurs ; l'efficacité collective de l'institution aurait, au contraire, tout à gagner d'un cadre de travail moderne et adapté à ses missions.

A tous égards donc, la réaffirmation du rôle central des Archives nationales exige la sortie de l'impasse immobilière actuelle.

Les Archives nationales doivent également réussir leur entrée dans la société de l'information.

Leurs collections, leurs missions de communication comme l'intérêt intellectuel suscité par leurs collections les prédisposent à y jouer un rôle de premier plan, en tant qu'outil de connaissance de la France, de son histoire et de sa société, ainsi que de rayonnement de la culture et de la langue françaises.

Des pas significatifs ont été faits dans cette direction : les Archives nationales sont d'ores et déjà présentes sur Internet, même si cette présence gagnerait peut-être à être plus visible et cohérente. Quant à l'informatique, domaine dans lequel les Archives nationales ont été très performantes dès les années 1970, elle est, à quelques exceptions près, très largement répandue dans l'ensemble des centres, qui ont développé de nombreuses bases de données ; de son côté, l'application « Constance » , installée à Fontainebleau, constitue le fer de lance de l'action des Archives nationales dans le domaine de l'archivage électronique.

Le passage à une vitesse supérieure s'impose maintenant ; cela suppose au préalable une remise à plat de l'ensemble des systèmes en exploitation, et la définition d'un programme d'action, qui permette une meilleure communication entre les centres, et pour ce qui concerne le Centre historique de Paris, entre les différentes unités qui le composent. Ce programme doit en outre avoir pour objectif l'élargissement de l'accès en ligne aux services offerts par les Archives : renseignements, bien sûr, mais aussi instruments de recherche, bases de données, collections virtuelles.

L'informatique apparaît comme un facteur décisif d'unité et d'efficacité des Archives nationales : il est à cet égard impératif que la réalisation du projet de « système d'information général des Archives nationales » (SIGAN), conçu à l'occasion de la mise au point de la « Maison de la Mémoire de la Vème République » , et dont le financement était prévu dans l'enveloppe dévolue au projet, soit poursuivie.

Les Archives nationales seront mieux à même d'aborder avec succès cette deuxième étape de leur révolution technologique au prix de la mise sur pied d'une structure forte de projet et d'une coordination scientifique et technique de tous les instants entre les centres. L'ensemble de ces tâches suppose la disposition de moyens adéquats en personnel et en matériel.

Il faut souligner aussi que, les bâtiments des Archives nationales étant loin, à l'heure actuelle, d'être « intelligents », l'écart risque encore de se creuser entre leurs ambitions et leurs performances.

Enfin, les Archives nationales doivent s'ouvrir plus résolument à leurs différents publics.

Comme toute autre institution culturelle démocratique, les Archives nationales doivent travailler à l'élargissement et à la diversification de leurs publics. Ce double mouvement est en fait entamé depuis longtemps : il y a déjà plusieurs décennies, en effet, que les salles de lecture des Archives nationales sont fréquentées par des lecteurs qui ne sont plus seulement les érudits qui en constituaient les usagers privilégiés au début du siècle. Et si 60 % environ des 14706 lecteurs accueillis en 1997 sont étiquetés « scientifiques », il ne faut occulter ni le rajeunissement constant de ces « scientifiques », qui montre que cette catégorie englobe de nombreux étudiants, ni surtout les 40 % restants, composés de personnes issues de tous les horizons de la société, qu'il s'agisse de généalogistes, mais aussi, et c'est plus nouveau, de simples citoyens, en quête d'informations ou de documents leur permettant de faire valoir des droits.

C'est précisément là que la simple démocratisation culturelle - qui doit, bien sûr, être poursuivie - prend une autre dimension, liée à ce que l'on peut appeler le « rôle civique » des Archives.

Il paraît extrêmement vraisemblable que cette dimension, qui distingue les archives des autres secteurs du ministère de la culture, va se développer dans le futur. L'alignement progressif, dans les projets de réformes législatives du Gouvernement, de l'accès aux archives et de l'accès aux documents administratifs, en vue d'une meilleure défense des droits des citoyens, va d'ailleurs pleinement dans ce sens.

Ce nouveau rôle des services d'archives en général, et des Archives nationales en particulier, va rendre la question de leur accessibilité encore plus primordiale qu'elle ne l'est déjà dans une société démocratique comme la nôtre.

Le rôle éminent que les nouvelles techniques de l'information vont jouer pour rapprocher les Archives nationales de leurs nouveaux publics, sur place et à distance, a déjà été souligné.

La question qui se pose est celle de savoir si ces possibilités d'accès à distance vont dissuader les usagers de se rendre sur place, ou vont, au contraire, les attirer dans les salles de lecture et les espaces d'exposition. A cette question, il n'y a pas encore de réponse évidente. L'expérience tend à montrer que la floraison des sites Internet des grandes institutions culturelles a plutôt conduit à une augmentation de la fréquentation sur place. S'agissant des archives, dont la totalité des documents ne pourra pas de sitôt être numérisée et donc accessible à distance, le besoin d'une visite dans le service demeurera en toute hypothèse, avivé par le développement des instruments de recherche numérisés et des collections virtuelles qui feront office de publicité pour les fonds.

Dans ce contexte, les Archives nationales ne sauraient réduire, et devront même accroître leur capacité d'accueil des publics et aussi, au travers d'une véritable politique scientifique et culturelle, leur capacité de satisfaire les demandes de plus

en plus variées de ces publics. Ce qui suppose qu'elles soient plus largement ouvertes vers l'extérieur, et qu'en toute hypothèse, elles demeurent localisées au centre ou à proximité immédiate d'un grand bassin de population.

Tels sont les principaux défis que les Archives nationales semblent devoir relever dans les années qui viennent. Tous concourent à une profonde rupture par rapport à la situation actuelle. Cette rupture doit se traduire par de substantielles évolutions dans les missions, les structures, les mentalités et les moyens des Archives nationales, et comportera donc de nombreux aspects ; mais rien ne semble devoir mieux l'incarner que la construction d'un nouveau bâtiment, seul susceptible de répondre à la pénurie d'espace, seul susceptible d'incarner la visibilité reconquise par l'institution, vis-à-vis de ses partenaires institutionnels, comme vis-à-vis de ses publics, seul susceptible aussi de rendre aux Archives nationales l'élan collectif dont plusieurs années d'incertitude les ont privées.

Il faut une Cité des Archives pour remettre les Archives au centre de la Cité.

C'est le 20 septembre 1994 qu'à l'occasion d'un comité interministériel d'aménagement

du territoire tenu à Troyes, le Gouvernement décide d'implanter à Reims les archives de la Vème République. Après examen de six implantations différentes, le choix de l'Etat se porte, en janvier 1995, sur l'emplacement de l'ancienne caserne Jeanne d'Arc, désaffectée depuis 1992.

Le ministère de la défense, recherchant de son côté un site pour désengorger les installations des services historiques des Armées au Château de Vincennes, décide de s'associer à l'opération : les stockages seront distincts, mais les autres parties seront communes, et financées à hauteur de 50 % par chacun des deux ministères.

Le 26 août 1996, les ministres de la culture et de la défense entérinent le choix du jury d'architecture, qui, sous la présidence de M. Paul ANDREU, a examiné les propositions présentées par les cinq architectes présélectionnés pour concourir : le projet soumis par MM. Henri et Bruno GAUDIN est retenu.

Le bâtiment a une surface totale de 30171 m² (65,3 % affectés au ministère de la culture et 34,7 % au ministère de la défense) pour un coût d'objectif de 321 MF TTC, dont 186 MF (57 %) pour le ministère de la culture. Les travaux de construction doivent normalement commencer en mars 1998, en vue d'une pose de la première pierre par le Président de la République en octobre de la même année, à l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire de la promulgation de la Constitution, et d'une ouverture au public au début de l'an 2000.

Mais le 15 décembre 1997, le ministre de la défense annonce son retrait de l'opération ; il accepte toutefois de procéder à titre gracieux à la dévolution du terrain au ministère de la culture et de prendre à sa charge les frais de démolition des bâtiments militaires occupant le terrain.

Ce retrait rompt le rythme d'avancement du projet, qui est par ailleurs de plus en plus ouvertement contesté depuis le changement politique du printemps 1997 : les travaux ne commencent pas à la date prévue, et durant l'été 1998, la ministre de la culture annonce la « suspension » du projet.

La question qu'il faut donc examiner est celle de savoir si, défini et localisé comme il l'est, ce projet est de nature à permettre aux Archives nationales de surmonter

leurs difficultés actuelles et de faire correctement face à leurs missions et aux enjeux ci-dessus évoqués.

C'est une question que le directeur des archives de France ne peut aborder qu'avec une infinie précaution, ne serait-ce que par respect pour le travail accompli par les différentes équipes qui ont été amenées à collaborer au projet depuis 1994 et par égard vis-à-vis à une décision gouvernementale qui n'a pas encore été formellement retirée.

Malgré cette précaution, force m'est de reconnaître que la « Maison de la Mémoire de la Vème République » ne peut en aucun cas constituer une solution d'avenir pour les Archives nationales, et cela du seul fait de sa conception scientifique, sans qu'il soit même besoin d'entrer dans le débat de sa localisation.

La raison déterminante qui m'amène à cette constatation provient de la règle de répartition des fonds entre les différents centres des Archives nationales qui a été retenue.

Cette question s'est d'emblée révélée épineuse : le nouveau centre n'avait-il pas été présenté au CIAT de Troyes comme un nouveau « Centre d'archives contemporaines », ce qui posait frontalement la question de l'articulation avec le Centre de Fontainebleau, qui porte le même nom ?

Une première réflexion a été menée entre l'équipe chargée de la préfiguration de la Maison, les conservateurs du Centre de Fontainebleau et ceux des missions ministérielles ; puis, de septembre à novembre 1997, une mission sur le même sujet a été confiée par M. Alain Erlande-Brandenburg à Mmes Marie-Paule ARNAULD, alors responsable de l'inspection générale des archives de France, et Mireille THIBAUT, chargée de mission auprès du directeur.

Ces travaux successifs montrent que la solution n'avait rien d'évident : ce ne sont d'ailleurs pas moins de neuf scénarios alternatifs que Mmes Arnauld et Thibault ont développés dans leur rapport de mission.

La difficulté vient de ce que la naissance de la Vème République, en 1958, a certes représenté un changement politique et institutionnel important, mais qu'en revanche, elle a été largement sans effet sur les structures administratives, les mêmes grands ministères ayant poursuivi leur activité sous la IVème et sous la Vème Républiques. De telle sorte qu'une grande partie (évaluée à 50 % au moins) des versements effectués à Fontainebleau depuis 1977 concerne des dossiers à la fois antérieurs et postérieurs à 1958. Et à supposer même qu'un tri fût possible - certains documents ayant pu conserver leur utilité administrative jusqu'à aujourd'hui - il est inconcevable : il supposerait des moyens considérables et il porterait atteinte au principe de respect absolu des fonds, qui est le principe fondamental de l'archivistique française depuis le milieu du XIXème siècle.

Il a donc été décidé de ne transférer de Fontainebleau à Reims que des versements entiers, sur lesquels ne devraient plus être opérés de tris importants, qui soient de surcroît aisément identifiables à la lecture des répertoires, qui n'aient plus d'utilité administrative et qui, enfin, soient entièrement communicables au public.

Cette sélection exigeante aboutit à ce que, sur les 186 km d'archives « contemporaines » de Fontainebleau, 20 km seulement sont susceptibles d'être transférés à Reims. On conviendra que c'est bien peu, comparé aux 180 km

linéaires de stockage prévu pour la Maison ; de plus, en ne représentant que l'équivalent de cinq années d'entrées au rythme moyen actuel de Fontainebleau, cela n'apporte aucune capacité réelle d'extension à ce Centre.

En ce qui concerne la répartition avec le Centre historique de Paris, et singulièrement avec sa section du XXème siècle, la situation est, s'il se peut, encore plus caricaturale, puisque les transferts sont limités à 2,5 km, composés essentiellement des archives présidentielles de la période.

Le problème de la saturation des sites de Paris et de Fontainebleau, l'un des plus contraignants de ceux auxquels les Archives nationales ont à faire face aujourd'hui, n'est donc en rien résolu par la construction d'un centre qui coûte pourtant 321 MF au contribuable, et qui demeure d'ailleurs étonnamment sous-occupé.

Vue du côté des lecteurs, la situation n'est pas davantage satisfaisante.

Qu'il soit professionnel ou occasionnel, le chercheur doit pouvoir localiser le plus aisément possible les fonds susceptibles de lui être utiles ; or, la répartition des fonds retenue ne l'y aide guère, dans la mesure où les critères sur lesquels elle est fondée - la communicabilité, l'absence d'utilité administrative, l'intégrité des fonds - sont maîtrisables par l'archiviste, mais pas par l'utilisateur.

Sans doute, la situation serait-elle appelée à évoluer, puisqu'une nouvelle étape de transferts est prévue pour 2006 ; mais d'ici-là devrait prévaloir un tel éclatement des fonds relatifs à la Vème République entre Paris, Reims et Fontainebleau que tout lecteur travaillant sur la période risquerait fort d'être contraint de fréquenter les trois sites : loin de constituer un progrès pour lui, la mise en service de la Maison se traduit dès lors par une régression, ce qui est un comble.

On peut du reste se demander si, compte tenu de l'étroitesse du champ couvert, la Maison pourrait réellement accueillir un public nombreux, au-delà des spécialistes et des passionnés de la période.

L'ensemble de ces arguments, que plusieurs personnalités intellectuelles et scientifiques, ainsi que de nombreux professionnels, ont mis en lumière à diverses reprises, me conduit donc à préconiser l'abandon définitif d'un projet si mal adapté à son objet.

Mais, pour autant, comme l'a notamment souligné M. Jean-Claude MORENO dans la note qu'il a remise sur le sujet à Mme Catherine Trautmann en juillet 1998,

Avant d'examiner quelle coupure est la plus appropriée, un préalable impose de justifier le principe même de cette coupure.

N'importe quelle coupure, en effet, porte atteinte aux intérêts du public, qui, lorsqu'il s'intéresse à des sujets s'étendant sur une période chronologique étendue, est contraint à des déplacements fréquents, ou en tout cas à des hésitations et à des démarches sur la localisation exacte des fonds qui lui sont nécessaires.

Elle porte également atteinte aux intérêts de l'institution : les fonds des Archives nationales forment un tout, dont les différentes composantes se complètent, et se répondent dans des combinaisons toujours renouvelées. C'est de cette capacité à offrir ces combinaisons que dépend la crédibilité intellectuelle de l'institution, dans la mesure où seul un travail historique fondé sur une pluralité de sources peut être considéré comme solide. L'éparpillement des fonds en plusieurs centres, même correctement connectés entre eux, ébranle forcément la cohérence de l'ensemble.

La création des Centres d'Aix-en-Provence et de Roubaix, nettement spécialisés comme on l'a vu, surtout celui d'Aix, n'a pas trop gravement porté atteinte à l'image des Archives nationales, en raison même de cette spécialisation. En revanche, la situation est différente pour Paris ou de Fontainebleau, dont la complémentarité échappe à beaucoup, parfois au sein même de l'institution.

La création d'un troisième centre à vocation généraliste ne peut manquer de compliquer le dispositif actuel. La question est donc de savoir si un objectif de rationalisation ne devrait pas conduire à un regroupement des centres, et en premier lieu à la fermeture de celui de Paris, qui, ainsi qu'on l'a vu, est celui où se cristallisent les plus grandes difficultés.

De fait, une telle fermeture, qui donnerait vocation au nouveau centre de regrouper l'ensemble des fonds généralistes des Archives nationales sans coupure chronologique, réduirait le nombre de centres, simplifierait l'architecture scientifique de l'institution, diviserait coûts et difficultés de fonctionnement et épargnerait la rénovation en tout état de cause nécessaire du Centre de Paris (que l'on peut évaluer approximativement entre 300 et 500 MF).

Malgré ces aspects séduisants, je ne proposerai pas cette fermeture au Gouvernement, et ce pour trois raisons.

1. La première est qu'ainsi qu'on l'a vu, les bâtiments du site ont fait, depuis 1808, l'objet d'un certain nombre d'adaptations à leurs usages ; si ces adaptations n'ont jamais atteint une parfaite adéquation, elles n'en ont pas moins donné lieu à la naissance de quelques installations remarquables, comme les « grands dépôts », construits au XIX^{ème} siècle par Louis-Philippe et Napoléon III. L'ensemble ainsi formé par des fonds et des bâtiments construits en quelque sorte « sur mesure » (même si ce n'est pas aux normes modernes) constitue en lui-même un ensemble patrimonial, qu'il serait regrettable de démanteler : peut-on imaginer la « galerie du Parlement de Paris » sans les archives de ce Parlement ?

2. La deuxième raison est que la fermeture du Centre historique de Paris créerait un

vide marquant au cœur d'un quartier particulièrement prestigieux ; certes, un projet de valorisation du site pourrait être mis sur pied, mais l'expérience montre que la mise au point de tels projets ne va pas toujours sans aléas.

3. La troisième raison est plus spécifiquement liée à l'existence du CARAN, dont la construction, elle aussi adaptée à son objet, même si certaines améliorations apparaissent aujourd'hui nécessaires, a représenté pour la collectivité un investissement significatif, qu'il est important, au regard de l'intérêt général, de continuer à exploiter (à condition, bien entendu, qu'il puisse fonctionner dans des conditions convenables).

Pour ces raisons donc, et malgré l'exemple de l'institution homologue britannique, le Public Record Office qui, après avoir ouvert à la périphérie londonienne, à Kew, un centre pour les archives contemporaines tout en maintenant les fonds anciens dans l'ancien bâtiment de Londres, a préféré, au bout de vingt ans, tout regrouper à Kew, en raison des inconvénients présentés par la coordination des deux sites, le schéma qui paraît préférable consiste à pratiquer une coupure chronologique entre les fonds maintenus à Paris et ceux appelés à être conservés dans un nouveau centre.

Mais un autre préalable doit être alors traité : la création d'un, voire plusieurs, centres spécialisés, c'est-à-dire organisés autour d'une thématique particulière, ne pourrait-elle être envisagée comme alternative à une coupure chronologique ?

Après mûre réflexion, je ne crois pas qu'une telle piste, suggérée par d'éminents spécialistes, puisse non plus être retenue, dans la mesure où elle ne fait en réalité que substituer les inconvénients résultant d'une coupure thématique à ceux résultant d'une coupure chronologique ; elle présente en outre le danger, déjà évoqué à plusieurs reprises plus haut, et très grave à mes yeux, d'un éparpillement des fonds et des moyens, et donc d'un affaiblissement de l'institution.

Il n'est pas certain, en outre, que l'on puisse aisément trouver des thèmes pertinents pour la constitution de nouveaux centres spécialisés, au-delà de ceux qui existent déjà.

Je propose donc de définir une coupure chronologique mieux adaptée que celle de 1958. Les fonds antérieurs à cette coupure demeureraient au Centre historique de Paris, où ils pourraient bénéficier de meilleures conditions de conservation et de communication, les fonds postérieurs - et notamment les archives contemporaines - iraient dans le nouveau centre.

Certains experts ont proposé la solution inverse : c'est-à-dire que ce soient les fonds anciens, de faible extension par définition, qui quittent Paris, et que le Centre historique soit voué de préférence aux archives modernes et contemporaines.

Cette solution ne me paraît pas satisfaisante : d'une part, en effet, elle aboutit à briser le lien patrimonial évoqué ci-dessus, unissant certains des fonds anciens et certains des bâtiments du Centre historique.

D'autre part, elle se heurte à un simple problème d'espaces disponibles : comme on l'a dit plus haut, le stockage du Centre de Paris - particulièrement resserré - ne dépasse pas les 100 kilomètres linéaires, ce qui est radicalement insuffisant non seulement pour accueillir les archives contemporaines d'ores et déjà collectées, mais pour faire face aux versements à venir. Et il paraît fort douteux qu'un site composé de plusieurs monuments classés, situé au cœur d'un quartier lui-même

protégé, offre, même en sous-sol, de réelles capacités d'extension : tout au plus risquerait-on d'en accroître le manque de fonctionnalité.

On pourrait du reste se demander si pareil ensemble de bâtiments historiques constituerait bien dans le cadre le plus adapté à des archives contemporaines, et si, au contraire, la perspective de rénovation et de redynamisation des Archives nationales ne s'incarnera pas mieux dans un cadre moderne.

Ces différents points examinés, quelle coupure chronologique retenir ?

Il résulte clairement de l'étude des scénarios développés par Mmes Arnauld et Thibault dans leur rapport déjà mentionné, que deux coupures historiques seulement sont réellement significatives pour les fonds d'archives :

1. 1789, qui a constitué naturellement le plus grand bouleversement institutionnel de

notre histoire ;

2. la Seconde Guerre Mondiale, qui a provoqué la chute de la IIIème République.

Cette coupure est de préférence à situer en 1945, au moment où, après la fin de la guerre, les nouvelles institutions républicaines se sont mises en place.

Le rapport de Mmes Arnauld et Thibault a également envisagé des coupures en 1870 et 1914, pour écarter immédiatement 1870, dans la mesure où il est dans la pratique impossible d'individualiser les fonds de la période 1870-1914.

Quant à 1914, cette date n'est retenue pour la construction de certains scénarios du rapport qu'en soulignant à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas d'une coupure satisfaisante d'un point de vue archivistique : la Première guerre mondiale a, en effet, constitué un grand bouleversement historique, mais n'a eu, en France, aucune répercussion sur le plan institutionnel, la IIIème République ayant poursuivi son existence d'un bout à l'autre du conflit. Au surplus, il s'agirait encore d'une solution insuffisante pour désengorger de manière suffisante le Centre de Paris, qui ne perdrait que 16,3 km, soit deux fois moins, par exemple, que les 37 km qui devraient se trouver à Paris et qui sont conservés à Fontainebleau.

C'est ce même argument de l'impact de la coupure sur les différents centres qui ne me fera pas davantage préconiser la coupure de 1945 : Paris ne perdrait que 6,5 km, ce qui serait, comme dans le cas 1958, radicalement impropre à toute rénovation sérieuse du site, alors que l'ampleur des collections maintenues sur place rendrait justement cette rénovation urgente.

Je propose donc, au terme de ce raisonnement, de retenir une coupure en 1789 comme base de la répartition des collections entre les différents centres des Archives nationales.

Dans ce schéma, le Centre historique de Paris verrait ses collections réduites de moitié, et conserverait dorénavant les fonds actuels de la section ancienne (tous antérieurs à 1789), soit 25 km, les fonds de la section des archives privées (7 km), le Minutier central des notaires (17 km), ainsi que les cartes et plans, sous réserve d'une étude complémentaire dans la mesure où cette dernière section conserve de nombreux documents figurés extraits des fonds du XIXème siècle, qui seraient, eux, transférés.

Je souligne au passage cette proposition de maintien au Centre historique de Paris du Minutier central des notaires : c'est en effet, aux Archives de Paris (qui

sont à la fois départementales et municipales) que ce fonds devrait être déposé, et s'il se trouve toujours aux Archives nationales, c'est davantage en vertu d'une tradition que d'un texte. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une collection extrêmement importante, et du reste extrêmement consultée puisqu'elle représente presque un tiers des communications du CARAN, alors qu'elle ne représente qu'un cinquième des fonds du Centre.

Comme le soulignent Mmes Arnauld et Thibault dans leur rapport, le transfert vers les Archives de Paris du Minutier exigerait de longues négociations avec la Ville de Paris ; et tout laisse à penser actuellement que les autorités municipales ne sont pas favorables à ce transfert. Autant donc prévoir le maintien du Minutier au Centre historique, étant d'ailleurs précisé que, faute de place, les versements ont été interrompus au milieu du XIX^{ème} siècle pour de nombreuses études, ce qui pose problème à un grand nombre d'entre elles, et qu'en rendant possible une reprise de versements, la nouvelle répartition des fonds serait certainement accueillie de manière très favorable par le notariat et par les lecteurs.

En revanche, quitteraient donc le Centre de Paris, les fonds des sections des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, soit quelque 50 km linéaires, en y incluant les archives présidentielles ; le transfert des ateliers de photographie et de restauration pourrait être également étudié.

Sans être du tout privé de substance, le Centre pourrait donc entreprendre sa rénovation en profondeur, dans des conditions améliorées pour les collections, les usagers et visiteurs et les personnels.

A côté de lui, le nouveau Centre des archives modernes et contemporaines constituerait un nouvel outil, particulièrement crédible et performant : la coupure nette de 1789 serait en effet, facile à appréhender par les lecteurs (dont les travaux ne l'enjambent que rarement), l'ensemble scientifique ainsi constitué serait parfaitement cohérent, et tout en acquérant des racines historiques très importantes, la modernité de la vocation du centre n'aurait en rien les ailes rognées.

Comment ne pas ajouter, en plus, que la coïncidence de la coupure pratiquée avec la première Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen apparaît comme particulièrement heureuse ? Elle souligne précisément le rôle fondamental d'un tel outil dans la construction de la mémoire nationale, et rappelle que la qualité de la collecte, de la conservation et l'accessibilité des archives publiques sont, parmi d'autres bien sûr, autant d'indicateurs du niveau démocratique d'une société.

Deux points encore :

1. Je viens d'insister longuement sur l'articulation des missions entre le Centre historique de Paris et le nouveau centre. Mais qu'en est-il de l'articulation avec le Centre des archives contemporaines de Fontainebleau ?

C'est une question importante, puisque de la réponse qui lui est apportée dépend la dimension du nouveau centre ; comme elle ne se pose que dans l'hypothèse où ce nouveau centre ne serait pas implanté à Fontainebleau, je préfère en renvoyer l'examen à la dernière partie de ce document, consacrée précisément au problème de la localisation.

2. Quoiqu'une telle question échappe entièrement à la compétence du ministère de la

culture, et donc au champ de ce document, je crois de mon devoir de souligner qu'au même moment où les Archives nationales réfléchissent à la construction éventuelle d'un nouveau centre, les ministères des affaires étrangères et de la défense sont aussi confrontés à la saturation des installations actuelles de leurs services d'archives.

La question pourrait dès lors se poser peut-être avec fruit, au niveau du Gouvernement, de savoir si, dans le respect de l'identité de chacun, une démarche commune du type de celle envisagée un temps avec le ministère de la défense à Reims ne devrait pas être engagée.

Il me paraît clair en tout cas que le regroupement géographique des trois grands ensembles d'archives relevant de l'Etat constituerait un avantage considérable pour le public et représenterait, de la part des pouvoirs publics, une reconnaissance particulièrement forte de l'importance du rôle des archives dans la société d'aujourd'hui.

Au terme de ce document, il ne reste plus à examiner que la question du lieu d'implantation du nouveau centre qui vient d'être défini.

Pour trancher cette question, la contrainte prioritaire est celle de l'accessibilité.

Compte tenu de ses missions, en effet, le nouveau centre doit être aisément accessible de la part des autorités et services qui seront amenés à y faire des versements.

J'ai déjà évoqué l'importance que revêt, dans la perspective d'une politique efficace de collecte, une collaboration étroite entre services d'archives et services versants. L'expérience des directions départementales, implantées au chef-lieu du département comme les services appelés à y faire des versements, est particulièrement éclairante à cet égard. Sans doute, les nouvelles technologies de l'information permettent-elles d'envisager plus facilement un certain éloignement, mais il y a une limite à ne pas dépasser, si l'on veut qu'il y ait réellement une bonne coopération.

Il en faut pas oublier non plus l'importance des communications administratives, c'est-à-dire des demandes par les administrations elles-mêmes de documents qu'elles ont antérieurement versés. Ces demandes peuvent être urgentes, et exigent en toute hypothèse une gestion lourde, car il faut s'assurer que non seulement les communications sont correctement effectuées, mais encore que les réintégrations sont ensuite assurées, ce qui peut exiger une, voire plusieurs relances. Or, dans le seul mois de septembre 1998, le Centre de Fontainebleau a traité 886 demandes de communication, ce qui donne une idée de l'ampleur du problème.

Le nouveau centre ne devrait donc pas être éloigné de Paris, qui en tant que capitale de la France, est le siège de la plupart des autorités et des services appelés à verser leurs documents aux Archives nationales.

La proximité des publics, elle aussi, est bien entendu très importante.

Ces publics comme on l'a dit, sont fort divers et en évolution constante, mais semblent devoir, dans le nouveau centre, relever majoritairement de deux

catégories : le public « savant », qui est principalement un public d'étudiants et d'enseignants, donc un public universitaire ; et un public beaucoup plus diversifié, qui poursuit des recherches en amateur ou qui travaille à l'établissement de ses droits.

Or, dans la configuration de la France contemporaine, l'Île-de-France demeure à la fois le premier groupement de population, et le principal centre universitaire du pays.

Une fois de plus, les technologies permettant l'accès à distance aux services et aux documents, permettent de relativiser ces contraintes ; mais ils ne les suppriment pas entièrement, surtout pour les catégories les plus défavorisées d'usagers.

La recherche d'une implantation en région parisienne me paraît dès lors devoir être retenue de préférence à toute autre.

Au-delà des éléments objectifs qui la fondent, cette proposition ne devrait pas étonner outre-mesure : les archives des hautes autorités et des administrations centrales de l'Etat ont toujours été considérées comme un attribut de la souveraineté, et ce depuis le temps éloigné où elles suivaient le roi dans tous ses déplacements. Il n'y a donc rien de choquant de les conserver à proximité de la capitale, d'autant que cette notion de « capitale » peut être interprétée de manière suffisamment extensive pour y englober l'agglomération parisienne.

Il reste que pour pouvoir suivre cette proposition, il faut remettre en cause la décision prise en comité interministériel d'aménagement du territoire en 1994.

Cette éventualité relève de la seule décision du Gouvernement.

Deux questions, en quelque sorte subsidiaires, m'ont cependant paru devoir être abordées dans le cadre de ce document de travail.

1. La première concerne ce qu'il y a lieu de faire si le Gouvernement estime qu'une nouvelle implantation en région parisienne n'est pas possible ou pas souhaitable.

Dans ce cas, il me paraît clair que le choix de Reims, qui, compte tenu de l'historique du dossier, reviendrait en première ligne, est bien le meilleur possible.

Reims dispose en effet de nombreux atouts, qu'il faut mettre en évidence :

treizième ville de France par la population, Reims est le centre d'une agglomération d'une dimension suffisante pour accueillir un projet de ce type sans donner prise à la critique d'un éloignement des Archives nationales de tout lieu substantiel de vie intellectuelle et urbaine ; elle n'est située qu'à 140 km de Paris, donc à une distance qui permet d'autant mieux des allers-et-retours quotidiens que le centre-ville de Reims est directement desservi par autoroute ; de même les liaisons autoroutières avec l'aéroport Charles-de-Gaulle, décisives pour l'accueil du public étranger, sont-elles aisées ; la desserte ferroviaire, déjà bonne avec la Gare de l'Est à Paris, ne peut manquer de s'améliorer avec la mise en service du TGV Est, qui parcourra en 40 mn la distance de Paris à Reims, avec une prévision, à l'ouverture, de huit allers-et-retours quotidiens ; la ville est le siège d'une université importante, davantage axée, il est vrai, vers les sciences exactes et médicales que vers les sciences humaines, mais prête à développer ce dernier domaine, et singulièrement l'Histoire, si les Archives nationales s'implantent à Reims ; d'ailleurs, des collaborations intéressantes ont déjà été nouées entre les

deux institutions pendant la phase de préfiguration ; les services locaux de l'Etat comme les collectivités locales concernées (région Champagne-Ardenne, département de la Marne, ville de Reims) sont fortement mobilisés en faveur du projet, ce qui est de bonne augure pour sa réussite, et devrait notamment permettre d'obtenir, sinon une meilleure localisation du centre dans l'agglomération, mais du moins des mesures d'accompagnement substantielles (desserte en transports en commun du site de la caserne Jeanne d'Arc, accueil et hébergement des lecteurs, activités culturelles...) ; ces mesures d'accompagnement sont déterminantes pour infléchir la position des usagers potentiels du centre qui, je l'ai dit, sont majoritairement défavorables à son implantation en Champagne (et encore soulignera-t-on qu'il ne s'agissait, dans la perspective d'une Maison de la Vème République, que des contemporanéistes : avec une coupure en 1789, l'opinion des dix-neuviémistes devrait être recueillie mais il n'y a pas de raison objective que cette opinion soit différente de celle de leurs collègues).

Il faut souligner en tout cas que si c'est bien l'implantation à Reims d'un centre regroupant, comme le propose le présent document, l'ensemble des fonds postérieurs à 1789 qui est décidée, le bâtiment projeté par MM. Henri et Bruno GAUDIN ne pourra plus convenir et qu'un nouveau concours d'architectes devra être lancé sur la base d'un nouveau cahier des charges. Il n'y a donc pas d'économie particulière à attendre d'une implantation à Reims.

2. la seconde question se pose dans l'hypothèse où le Gouvernement, suivant les conclusions de ce document, estimerait que le nouveau centre doit effectivement être implanté en région parisienne : c'est la question du lieu précis de cette implantation.

Cette question ne m'a paru entrer dans le cadre du présent document que d'un seul point de vue : celui du Centre de Fontainebleau. Ce Centre peut-il ou non, moyennant bien sûr d'importantes adaptations, accueillir la nouvelle unité ?

C'est à nouveau une question délicate, dans la mesure où, comme on l'a vu, la physionomie actuelle du Centre de Fontainebleau est assez éloignée des ambitions initiales, sans que ce constat constitue une critique adressée aux équipes successives du Centre, qui n'ont pas toujours eu l'autorité ou les moyens suffisants pour incarner ces ambitions.

Reste que le Centre rencontre de grandes difficultés pour prendre et conserver une

position de pointe au sein des Archives nationales

Ces difficultés proviennent en particulier d'une implantation dans une ville qui, quoique située en Ile-de-France et dotée d'un grand prestige historique, n'en a pas moins une faible activité intellectuelle et scientifique, sans réelle implantation universitaire (à l'exception notable de l'INSEAD et de deux IUT, mais on est là en dehors du champ privilégié du public des archives).

Au surplus, le Centre n'est pas situé dans le centre-ville, mais en périphérie, dans une zone résidentielle et forestière, mal desservie jusqu'à présent par les transports en commun ; l'on a du mal à imaginer dans pareille zone, un équipement culturel et scientifique vivant, largement ouvert sur des publics nombreux et proposant à ces publics des activités diversifiées et attractives.

L'implantation du nouveau centre à Fontainebleau exigerait en outre des constructions importantes, puisqu'il conviendrait non seulement de prévoir les extensions nécessaires à l'accueil des fonds transférés de Paris et des versements futurs, mais aussi de résorber les installations provisoires existant actuellement et d'ajouter les locaux destinés à l'accueil du public : l'implantation à Fontainebleau ne permet donc, par rapport à un autre site, aucune économie sur la construction du nouveau bâtiment.

Ce n'est donc qu'à défaut de toute autre solution que je préconiserais l'utilisation du site de Fontainebleau pour la création du nouveau centre.

Ce qui ne fait que reposer la question déjà évoquée plus haut, et alors laissée de côté, de l'articulation du nouveau centre et de celui de Fontainebleau.

A dire le vrai, si la logique scientifique et financière devait être poussée à son terme, la solution la plus adaptée serait de fermer Fontainebleau et de regrouper son activité avec celle du nouveau centre dans lequel les archives définitives seraient transférées (au moins 150 km) ; les bâtiments les plus récents du Centre de Fontainebleau devraient alors être affectés à un autre usage, qu'il conviendrait de définir.

Dans l'hypothèse où les inconvénients d'une telle solution apparaîtraient comme excessifs, il y aurait lieu de trouver au site de Fontainebleau une utilité au sein des Archives nationales.

La perspective d'un retour aux ambitions initiales de préarchivage est unanimement jugée improbable par les experts ; en fait il semble nécessaire, avant de trancher ce point, de disposer des résultats de la remise à plat de la politique de la collecte qui s'impose actuellement. Il pourrait rester aussi la solution d'une spécialisation dans un type donné de documents, comme, par exemple, les documents d'architecture et d'urbanisme que les centres actuels ont, à l'exception de celui de Roubaix, beaucoup de difficultés à traiter. Mais l'on a déjà vu que la création de nouveaux centres spécialisés, au-delà de ceux qui existent déjà, présente de nombreux inconvénients et ne saurait être mieux qu'un pis-aller.

Nous nous trouvons donc là face à une difficulté réelle, qui exigera en tout état de cause une réflexion complémentaire.

Le présent document de travail conclut donc à proposer au Gouvernement la création

d'un Centre de la Mémoire moderne et contemporaine de la France, regroupant l'ensemble des fonds des Archives nationales depuis 1789 et implanté, par ordre de préférence décroissante :

en un lieu à définir en proche région parisienne, sous condition expresse de très bonne desserte par les transports en commun ; à Reims, sur le site de la caserne Jeanne d'Arc retenu en 1994 pour la « Maison de la Mémoire de la Vème République », ou sur un meilleur site s'il est possible d'en trouver un, sous réserve de mesures d'accompagnement très précises ; à Fontainebleau, à défaut d'une meilleure solution, et là encore sous réserve d'une profonde révision des conditions de fonctionnement du Centre actuel.

Si l'ensemble des options proposées par ce rapport sont retenues, c'est un bâtiment permettant la conservation de 350 à 400 km linéaires d'archives qui

devrait être prévu (50 km venant de Paris, 150 km de Fontainebleau et au moins 50 ans d'accroissements) ; en retenant le coût moyen de construction et d'aménagement applicable aux archives départementales, soit environ 1,7 MF par kilomètre linéaire, on obtient un coût qui pourrait se situer entre 600 et 800 MF.

Ce coût serait augmenté si le terrain d'assiette devait être acquis à titre onéreux ; il serait naturellement majoré par l'adjonction d'espaces nécessaires aux archives des ministères des affaires étrangères et de la défense. Et il convient d'y ajouter, en toute hypothèse, le coût de rénovation du quadrilatère des Francs-Bourgeois, qui, comme on l'a vu, pourrait atteindre jusqu'à 500 MF.

Le lancement d'un projet d'une telle ampleur, parallèlement à la réforme de la loi de 1979, avec laquelle il n'est pas sans rapport, serait de nature à relancer puissamment la dynamique des Archives nationales.

Il constituerait aussi une bonne occasion d'aborder et, si possible, de résoudre les problèmes de conservation de documents, pour combler le retard des Archives nationales en la matière. Des propositions peuvent être faites en vue d'un plan systématique de reproduction et de restauration des fonds.

Tout cela aboutit à n'en pas douter à un effort important pour la collectivité ; mais seul un tel effort, mettant un terme à des années de négligence, peut rendre aux Archives nationales un rang digne d'un pays moderne, fidèle à son passé parce que soucieux de son avenir.